

A LA VIGNE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 56 route du Cap Ferret Grand Piquey
33950 LEGE-CAP-FERRET
RCS BORDEAUX 839 244 159

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 DECEMBRE 2025

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 décembre,
A 16 heures,

La société CRVM,

Société par actions simplifiée

Dont le siège social est 45 Cours de l'Intendance (33000) BORDEAUX

Identifiée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 822 078 720

Représentée par la société WINE SNOB en sa qualité de présidente, société par actions simplifiée, dont le siège social est 45 cours de l'Intendance (33000) BORDEAUX, identifiée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 911 004 919, elle-même représentée par Monsieur Marco GADEA, en sa qualité de président

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros chacune, composant le capital de la Société,

A pris ès qualités les décisions suivantes :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} avril et 31 mars, et de prolonger de 3 mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 des statuts de la manière suivante :



ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

"L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars."

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Pour l'associé unique CRVM
WINE SNOB
Présidente

